



Union des sociétés locales yverdonnoises

Procès-verbal de l'assemblée des lotos
du jeudi 30 avril 2026
dans la salle du théâtre Benno Besson (1^{er} étage)

Présents :

PILLARD	Cédric	Président
PIDOUX	Thierry	Vice-Président
DUPERTUIS	Nathalie	Secrétaire PV
DUPERTUIS	Olivier	Trésorier
ZWAHLEN	Stéphane	Secrétaire
FLÜCK	Dany	Police du commerce Yverdon

Excusé :

TAILLEFER	Alexandre	Membre USLY
------------------	-----------	-------------

Absents :

DERIAZ	Patrick	Superviseur - Marive
CEDRASCHI	Fabrice	Intendant - Marive

1. Ouverture de l'assemblée et salutations

Le Président, Cédric Pillard, ouvre l'assemblée à 19h05 et salue toutes les personnes présentes.

2. Procès-verbal de l'assemblée des lotos du 19 juin 2025

Le Président annonce que le dernier procès-verbal se trouve sur notre site internet et demande si quelqu'un a des remarques.

Comme tel n'est pas le cas, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Parole à la police administrative

Le Président passe la parole à M. Flück afin que ce dernier nous dresse le bilan de la dernière saison.

Jusqu'à ce jour dit-il, il y a eu 29 lotos organisés, et il reste un loto vendredi et un autre samedi.

Le chiffre d'affaires moyen des lotos organisés l'après-midi se situe à environ CHF 19'000,- et ceux du soir à environ CHF 19'400,-.

Les bénéfices varient beaucoup d'un loto à l'autre, et M. Flück dit qu'il est difficile d'en déterminer la cause exacte : plusieurs facteurs peuvent influencer le résultats, tels que la météo, la date, la publicité ...

Il annonce par ailleurs que le site www.lotoagenda.ch est gratuit et à disposition des sociétés.

M. Flück souligne que l'organisation de trois lotos consécutifs (vendredi-samedi-dimanche) rencontre généralement moins de succès, même si, comme il le précise, il ne s'agit pas d'une science exacte.

Il rappelle les obligations à respecter après chaque loto :

1. transmission des tickets justificatifs de chaque caisse.
2. envoi de la répartition des lots, avec l'obligation de redistribuer 50% du chiffre d'affaires réalisé sous forme de lots, et les 10% sur les lots.

M. Pillard reprend la parole et rappelle que lors de la séance tenue au mois de septembre suite à l'arrêt du journal « La Région », un partenariat a été conclu avec la société infoloto (www.infoloto.ch). Ce dernier accorde un rabais aux sociétés locales membres de l'USLY. Le coût est de CHF 100,- pour une semaine de parution d'un bandeau publicitaire avec l'annonce « plus », en contrepartie il faut faire apparaître leur logo sur le flyer de la manifestation. Le président relève que plus de 80'000 personnes consultent ce site.

4. Fixation des dates des lotos, saison 2025-2026

M. Pillard indique que l'on va passer à la fixation des dates. Il est conscient que plusieurs sociétés n'ont pas pu obtenir la date souhaitée, mais il précise que la salle de la Marive est très demandée. Il passe ensuite la parole à M. Flück qui nous informe également que des travaux de rénovation du théâtre Benno Besson sont prévus sur une durée d'une année et demi, par conséquent l'intégralité de la saison culturelle sera déplacée à la Marive, raison supplémentaire pour laquelle la Marive est très sollicitée.

Les dates sont passées en revue avec chaque société.

Une fois le tour terminé, M. Pillard annonce que les sociétés qui souhaitent modifier ou ajouter une date doivent s'annoncer à l'USLY d'ici au 8 mai 2026.

5. Divers

M. Pillard rappelle que, conformément à la décision prise en assemblée générale, tous les formulaires utiles sont envoyés aux sociétés par e-mail début janvier. Si une société n'a rien reçu à fin janvier, elle doit s'en inquiéter. Les envois sont effectués aux adresses en notre possession, en principe celle du président. Toute modification d'adresse doit impérativement nous être communiquée.

Une société demande comment savoir si les dates communiquées en amont sont déjà réservées. M. Pillard précise qu'il convient de consulter le calendrier de la Marive pour vérifier les disponibilités. Il ajoute que certaines dates sont pré-réservées pour les lotos, mais que la gestion de ces réservations relève uniquement de la Marive.

M. Pillard passe la parole à M. Thierry Pidoux. Ce dernier nous informe que chaque société va recevoir par e-mail un flyer récapitulant les avantages et les inconvénients de faire partie de l'USLY. Il invite à le distribuer à leur comité et à large échelle.

Il rappelle également que l'agenda du site de l'USLY, gratuit, est peu utilisé et invite les sociétés à y inscrire leurs manifestations. Il signale aussi la possibilité de publier dans l'agenda du journal « Le Nord Vaudois », pour lequel une insertion coûte CHF 25,-.

Une société demande si, une fois validées, les dates sont directement mises sur l'agenda. M. Pillard répond que dès validation, les dates figurent sur le site de la Marive. Elles sont également publiées une fois au début de la saison dans le journal local. Des flyers sont ensuite imprimés et distribués dans des commerces, chaque société en reçoit un lot.

Il précise que seule la date est publiée par la Marive : si les sociétés souhaitent communiquer d'autres spécificités, cela relève de leur responsabilité. Pour l'agenda de l'USLY, les sociétés peuvent nous transmettre leur flyer pour publication. Il rappelle aussi l'existence du site de la commune, qui propose une publication gratuite (dans l'agenda des manifestations).

A la demande d'une société, M. Pillard rappelle que la liste des crieurs habilités (8 actuellement) avec notre système électronique de loto est disponible sur notre site internet.

Une société demande s'il y a l'obligation de déposer un dossier Pocama pour les lotos. M. Flück répond que pour lui, que ce soit avec Pocama ou son formulaire ad'hoc, c'est équivalent. Les démarches aboutissent au même endroit.

Une société partage quelques conseils à l'attention des sociétés qui n'auraient pas l'habitude d'organiser des lotos. Elle ajoute que les lotos qui distribuent des lots en espèce ont une meilleure affluence, et que la présence de jeunes y est davantage présente.

Une personne intervient pour souligner que donner uniquement des lots en argent n'est pas forcément judicieux. Elle recommande de privilégier les commerces locaux, car ce sont eux qui répondent favorablement aux demandes de sponsoring. Elle précise toutefois être consciente que toutes les sociétés n'ont pas besoin de sponsors.

M. Pidoux explique qu'il a observé dans un loto la pratique suivante : les personnes ayant gagné des bons mais n'habitant pas la région se faisaient payer en espèce. Les bons étaient ensuite repris au sein de la société organisatrices et utilisés auprès des commerçants locaux. Il s'agit selon lui d'une bonne forme de compensation.

M. Pillard clôt l'assemblée il est 19h56 et souhaite une belle saison 2026-2027.